

#collecte

#électrique

#informatique

#recyclage

#sport

COLLECTE ET RECYCLAGE DE PRODUITS USAGÉS DE L'ÉLECTROMÉNAGER, DE L'ÉLECTRONIQUE, DU NUMÉRIQUE, DU SPORT, DE L'OUTILLAGE ET DES LOISIRS.

Structure : Ecologic



France

Ecologic est un éco-organisme français à but non-lucratif agréé par les pouvoirs publics pour gérer des filières opérationnelles de prévention, de collecte et de recyclage de produits usagés ou en fin de vie issus des univers de l'électroménager, de l'électronique, du numérique, de la climatisation, de la mobilité, du sport, de l'outillage et des loisirs.

En application du principe de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et de l'Article L541-10 du code de l'environnement, Ecologic prend en charge trois filières « REP » parmi les [18 existantes](#) :

- Équipements Électriques et Électroniques (EEE);

- Articles de Sport et de Loisirs (ASL)
- Articles de Bricolage et de Jardin (ABJ), pour les équipements fonctionnant avec un moteur thermique (motoculteurs, souffleurs, tondeuses, ...). Les Articles de Bricolage et de Jardin thermiques arrivés en fin de vie sont des sources de pollution et de gaspillage s'ils ne sont pas recyclés correctement.

Ces équipements doivent faire l'objet d'un tri en vue de leur collecte séparée et de leur traitement. Afin d'éviter la pollution et le gaspillage des matières premières, **recyclons-les !**

83 830,13 Tonnes de déchets électriques collectés depuis janvier 2025

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS)

Les activités de recyclage sont historiquement une occasion d'emplois permettant l'insertion de publics en difficultés sociales. En adaptant son activité aux contextes locaux, Ecologic privilégie les solutions locales de collecte, de réemploi et de traitement et s'appuie sur les partenariats existants entre collectivités et structures de l'ESS.

Pour les opérations de démantèlement, de logistique et de traitement, Ecologic fait également appel aux entreprises d'insertion qui réservent une partie de leurs emplois aux personnes en difficulté.

Lorsqu'ils sont déposés sur l'un des 32 000 points d'apport mis en place par la filière de recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), vos appareils électriques en panne, cassés ou usagés, s'ils ne sont pas réparables, vont être collectés puis dépollués et recyclés.

Les matières récupérées vont ainsi contribuer à produire de nouveaux équipements sans recours à de nouvelles ressources, limitant les pollutions liées à l'extraction minières et le gaspillage des matières.

Depuis 2006 et la mise en place d'une **réglementation environnementale spécifique**, le recyclage est effectué localement partout en France et dans certains pays limitrophes (notamment pour certains matériaux qui nécessitent un traitement particulier).

Liens

<https://www.ecologic-france.com/>

Galerie d'images

